

Pays : Espagne

Groupe géopolitique de l'UIP : Groupe des Douze Plus

Congrès des députés

Domaine d'action : Implication active des commissions parlementaires spécialisées dans l'élaboration et l'établissement des priorités du cadre national de développement contextualisant la mise en œuvre des engagements mondiaux en faveur des ODD.

Points marquants (messages)

- Les commissions parlementaires bicamérales mixtes sur les ODD peuvent jouer un rôle important pour assurer une gouvernance intégrée, la cohérence politique et l'intégration des ODD dans les cadres nationaux de planification, de suivi et d'établissement des rapports sur la réalisation des objectifs de développement.
- Les commissions spécialisées sur les ODD peuvent aider à l'élaboration de stratégies nationales de développement pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), avec des évaluations complémentaires afin d'apporter des données spécifiques sur la manière de localiser les ODD pour répondre aux priorités nationales et sous-nationales.

Contexte

À l'initiative du Sénat espagnol, une commission parlementaire permanente mixte pour le Programme 2030 (Commission des ODD) composée de membres du Congrès des députés et du Sénat a été créée en 2020. La Commission des ODD a été établie suite aux délibérations concernant la Stratégie de développement durable à l'horizon 2030 de l'Espagne (SDD). Déjà en 2017, le Congrès des députés avait adopté une proposition non législative exhortant le gouvernement à élaborer et à approuver une stratégie nationale de développement durable afin d'accélérer la mise en œuvre des ODD en Espagne. Par conséquent, l'une des premières missions de la Commission des ODD a été de réaliser une étude spécialisée sur la portée et la définition de la stratégie de développement durable à l'horizon 2030 et de fournir une analyse approfondie des problèmes liés à la mise en œuvre des ODD dans le pays afin de faciliter l'identification contextuelle des priorités de la stratégie nationale. L'évaluation a donné lieu à des consultations avec un certain nombre d'experts, d'administrations publiques et d'autres acteurs, dont les conclusions et les recommandations ont été intégrées dans un rapport final. Le rapport a été communiqué au gouvernement qui a ensuite tenu compte des recommandations proposées dans la version finale de la SDD à l'horizon 2030 soumise pour approbation par le Conseil des ministres.

Tel que demandé par le Congrès des députés, le gouvernement est tenu d'informer régulièrement la Commission des ODD des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces objectifs. Le gouvernement soumet chaque année un rapport détaillé sur l'exécution des engagements en faveur des ODD prévus dans la stratégie de développement durable à l'horizon 2030. Les rapports sont également débattus et

commentés par les instances de concertation et les commissions parlementaires concernées. Les rapports comprennent une évaluation de la cohérence politique avec les ODD s'agissant de leur impact sur d'autres pays.

Intégration des ODD dans les fonctions essentielles du parlement

L'étude spécialisée a demandé au gouvernement et au parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour aligner leurs initiatives respectives sur les objectifs du Programme 2030. Plus particulièrement, il a été conseillé au gouvernement de réaliser une évaluation d'impact exhaustive de la législation au niveau national et des lois à portée internationale afin de comprendre comment le cadre juridique a contribué à la mise en œuvre des ODD aux niveaux national et mondial. De plus, un inventaire des effets a été établi pour déterminer dans quelle mesure les projets de loi proposés influent sur la réalisation des ODD. Ainsi, chaque mesure législative présentée par le gouvernement doit comprendre un rapport d'impact au sujet de la conformité de la législation avec le Programme 2030, compte tenu des priorités définies au niveau national pour l'Espagne et de leurs indicateurs.

L'étude appelle également les gouvernements à préparer et présenter chaque année un rapport sur l'alignement du budget général de l'État sur les ODD. Cela a été fait pour le projet de loi sur le budget de l'État 2021. Les rapports réguliers sur l'intégration des ODD dans le processus budgétaire est l'occasion pour les parlementaires d'échanger des informations détaillées et d'exprimer leurs préoccupations sur certaines lignes budgétaires et prévisions de dépenses.

Outre les consultations d'experts régulières, les ateliers et les séminaires avec les parties concernées, les membres du Congrès des députés participent à de nombreux événements organisés par les administrations régionales et les collectivités locales, la société civile et les universitaires, et aux activités syndicales, mais recueillent également les réactions et les avis des citoyens qui seront communiqués par les parlementaires aux personnes chargées d'assurer la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030. Les commissions parlementaires thématiques organisent fréquemment des séances plénières pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD et débattre de la manière dont les politiques et programmes gouvernementaux affectent ces progrès.

Des approches novatrices aux fins de progrès pour :

i) parvenir à une couverture sanitaire universelle pour tous et élargir l'accès à des soins de santé de qualité (y compris aux services de santé sexuelle et génésique) pour les populations vulnérables et marginalisées

En Espagne, le décret-loi royal de 2018 consacre comme droit fondamental de la personne l'accès au système national de santé. La loi a spécifiquement modifié les précédentes dispositions légales qui excluaient les immigrants en situation irrégulière du système national de santé. La loi a supprimé l'obligation de cotisation aux régimes de sécurité sociale, pour faire en sorte que tous les migrants, y

compris ceux en situation irrégulière, aient droit aux soins de santé en Espagne dans les mêmes conditions que les citoyens de nationalité espagnole.

La loi sur le budget général de l'État de 2021 prévoit un financement accru et des mesures spécifiques pour améliorer l'accès à des services de soins de santé et des médicaments de qualité.

ii) Intégrer des mesures pour la réduction des risques de catastrophe et la lutte contre les changements climatiques dans les lois, politiques et stratégies nationales

En tant que membre de l'Union européenne, l'Espagne a élaboré et présenté à la Commission européenne l'ébauche du Plan national intégré énergie-climat 2021-2030, conformément aux obligations imposées par le Règlement européen sur la gouvernance (2018/1999) et aux dispositions de l'Accord de Paris. Le Plan intégré contient les cibles spécifiques à atteindre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, afin d'accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation finale et la production d'électricité, mais également d'améliorer l'efficacité énergétique. Le gouvernement s'est en outre engagé, parmi 30 autres axes prioritaires liés au climat, à élaborer un cadre juridique complet sur les changements climatiques. En 2021, la loi sur le changement climatique et la transition énergétique a été présentée au parlement pour fixer des objectifs mesurables afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de promouvoir les énergies renouvelables et d'actualiser les indicateurs d'efficacité énergétique conformément à la réglementation de l'UE. La loi prévoit la mise en place d'un système de gouvernance et l'utilisation de différents outils de planification afin de faciliter la mise en œuvre des plans nationaux intégrés en matière de climat et d'énergie.

La loi contient également des modifications apportées à certaines réglementations sectorielles pour veiller à ce que les considérations liées aux changements climatiques soient dûment prises en compte dans les lois et politiques pertinentes, notamment la loi relative au secteur des hydrocarbures, la loi relative au secteur de l'électricité, la loi sur l'eau et la loi sur le littoral. Elle comprend en outre un certain nombre de dispositions visant à favoriser la mobilité tout en réduisant les émissions et prévoit des mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques et d'une juste transition.

Activités complémentaires

Le Congrès des députés a émis plusieurs recommandations importantes au gouvernement afin de renforcer les structures de gouvernance et de coordination, ainsi que les cadres de suivi et d'établissement des rapports du Programme 2030, notamment pour : i) définir le cadre d'indicateurs des ODD dans les plus brefs délais, en particulier ses limites et défis liés aux données, dans le cadre d'un processus inclusif et participatif impliquant différents acteurs; ii) redynamiser la représentation au sein du groupe de haut niveau pour y inclure diverses institutions publiques et parties prenantes ainsi que différents niveaux de pouvoir, en mettant notamment l'accent sur l'inclusion des autorités locales ; iii) créer un poste de haut-commissaire et une nouvelle fonction institutionnelle pour le Programme 2030 ; iv) mettre en place un Conseil du développement durable multi-parties prenantes ; v) améliorer la coordination des conférences sectorielles avec le concours des points focaux actifs sur les ODD au sein

des différents ministères ; et vi) créer une plateforme en ligne sur les ODD afin de promouvoir la transparence, la participation, la dissémination et la mobilisation des parties intéressées et des citoyens.

Le Congrès des députés et le Sénat se sont activement engagés dans les cycles d'examen national volontaire (ENV), pour apporter leur contribution s'agissant des contenus et des recommandations, et en faisant participer différents intervenants au processus de préparation.

Défis et leçons tirées

Un certain nombre de défis et d'opportunités ont été identifiés pour améliorer l'intégration des ODD dans les cadres réglementaires nationaux, notamment :

- Un rapport d'impact réglementaire établi par le gouvernement pour accompagner chaque proposition de loi et décret-loi royal doit comprendre dans l'une de ses sections l'impact de la législation sur les ODD, à l'instar des autres rapports d'impact réglementaires, par exemple l'environnement, l'égalité des sexes, la famille et les mineurs. Cette obligation doit être inscrite dans les dispositions légales régissant les activités de réglementation de l'État et ne doit pas être laissée à l'appréciation du gouvernement. La Chambre des députés a exhorté le gouvernement à inclure un impact réglementaire sur les ODD dans les projets de résolution et formulé des recommandations précises dans le dernier rapport spécialisé de la commission mixte.
- Il importe également que les initiatives législatives d'autres entités juridiques (autres que le gouvernement) soient assorties d'une évaluation de l'impact réglementaire sur les ODD ou certains domaines thématiques, ce qui n'est pas encore le cas en Espagne. La mise en place d'un bureau parlementaire pour traiter ces questions peut être une solution possible pour la Chambre des députés.
- Les rapports périodiques énumérant les dispositions législatives ayant un impact sur les ODD qui sont présentés par le gouvernement à la commission mixte doivent inclure une méthode d'évaluation qualitative et quantitative fondée sur des indicateurs pertinents. Ces rapports doivent être communiqués suffisamment tôt pour permettre à la commission mixte de présenter des propositions de résolution visant à adapter la législation en question.

Compte tenu de l'expérience et de la mobilisation de la Chambre des députés en faveur des ODD, deux enseignements fondamentaux ont été tirés :

- Bien que l'Espagne puisse être considérée comme le parfait exemple illustrant l'implication du parlement dans le processus d'élaboration de la stratégie nationale de développement durable, en tenant compte de ses contributions et recommandations, le gouvernement avait sollicité la collaboration du parlement pour approuver la stratégie dans un délai très court. En conséquence, il n'a pas été possible de tenir des audiences ni d'étudier en détail le projet de document par manque de temps.

- Par ailleurs, le parlement et sa commission mixte n'ont pas eu suffisamment de temps pour véritablement prendre part à l'élaboration du rapport ENV 2021. Il est par conséquent souhaitable que le gouvernement communique au parlement le contenu, l'orientation et les différents volets de l'examen avant l'élaboration et la finalisation du rapport pour permettre à la commission mixte de préparer des propositions spécifiques et de fournir des informations concrètes sur les versions préliminaires avant sa finalisation et sa présentation au Forum politique de haut niveau.

Sources et liens

L'étude sur la définition de la Stratégie de développement durable du Programme à l'horizon 2030 en Espagne, préparée par la Commission mixte sur les ODD (Congrès-Sénat) pour la coordination et le suivi de la stratégie espagnole en vue d'atteindre les ODD (en espagnol) : https://www.congreso.es/public_oficiales/L14/CORT/BOCG/A/BOCG-14-CG-A-139.PDF

Loi sur le budget général de l'État 2021 : <https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2020-17339>

Contact

Mme Sara Sieira Mucientes, secrétaire générale de la Commission mixte sur la définition et le suivi de la stratégie espagnole pour atteindre les objectifs de développement durable : sara.sieira@congreso.es